



BILAN D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Année 2009

Pêche

**Milieux
Aquatiques**

**Développement
local**

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

- **Nom de l'association :** « *La Gaule Corrézienne* »
- **Territoire de Gestion :**
 - La Corrèze et ses affluents entre l'usine hydroélectrique de Bar à Bar et le pont du Vialaneix à Sarran
 - La Montane et ses affluents en amont des cascades de Gimel
 - La Douyge et la Menaude.

N.B : *le territoire de l'AAPPMA est en cours de révision. Il devrait être validé courant mars 2010.*

- **Communes concernées :**

- SARRAN
- CORREZE
- EYREIN
- GIMEL LES CASCADES
- SAINT-PRIEST DE GIMEL
- VITRAC SUR MONTANE
- BAR
- SAINT-AUGUSTIN
- CHAUMEIL
- MEYRIGNAC L'EGLISE
- ORLIAC DE BAR
- BEAUMONT

- **Conseil d'administration :**

Président : Christian BRUGNEAUX
Trésorier : M. Patrick DRUBIGNY
Secrétaire : M. Jérémy VISCA
Vice-président : M. Jean-Pierre VITRAC
Membre du conseil : M. Pierre CHEZE
Membre du conseil : M. Mickaël PEYRETAILLADE
Membre du conseil : M. Franck BACHELOT
Membre du conseil : M. Frédéric BONNETTE

- **Membres et cartes vendues :**

	2009	2008
Carte majeur	84	87
Carte découverte femme	3	0
Carte mineur (12-18 ans)	7	22
Carte découverte (-12 ans)	21	23
Carte vacances	10	8
Carte journalière	5	11
Timbre halieutique	20	21

Le nombre de membres statutaires de l'association est donc de 94 en 2009, contre 109 en 2008.

N.B : *une étude des membres de l'association a été réalisée en 2009*

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>

PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

COMMUNICATION

▪ Réalisation du fichier pêcheur :

En 2009, l'AAPPMA a réalisé pour la troisième année consécutive son fichier informatique des membres de l'association.

▪ Création d'un logo pour l'AAPPMA :

Afin d'être connue et reconnue par ses membres et ses partenaires, l'association s'est dotée d'un logo caractéristique, reprenant les 3 grands traits de notre association : les Monédières, les ruisseaux et la pêche et les poissons.



▪ Envoi de convocations personnelles pour l'assemblée générale :

Grâce au fichier pêcheur, des convocations individuelles ont été envoyées par courrier à chaque membre, 15 jours avant l'assemblée générale en 2009.

▪ Questionnaire pêcheur pour l'ouverture :

En 2009, l'AAPPMA a mis en place auprès de ses dépositaires un questionnaire destiné aux pêcheurs volontaires. Ce QCM a connu un franc succès avec 33% de taux de retour et un taux de remplissage de 98 %. Une analyse des réponses est disponible sur notre site Internet.

▪ Création d'un site Internet et d'un e-mail :

Dans l'objectif de mieux faire connaître l'association, nous avons créé un site Internet visant à présenter l'association ainsi qu'à promouvoir le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques. Un e-mail a également été créé. Voici l'adresse du site Internet de notre association :

<http://aappmacorreze.jimdo.com/>

ALEVINAGE

Afin de répondre à l'attente de certains pêcheurs le jour de l'ouverture, nous avons procédé à un lâcher de truite portions, sur la Corrèze au pont de Neupont à Corrèze et sur la Montane à Vitrac sur Montane. Ces déversements ont été réalisés en présence du garde particulier de la Fédération. Un PV d'alevinage a été réalisé. **70 kg ont été déversés** sur ces deux points. Cette quantité a été calculée en tenant compte de la capacité d'accueil des cours d'eau sur les tronçons concernés.

La Gaule Corrèzienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>

PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

ATELIERS PÊCHE NATURE

L'AAPPMA ne dispose pas d'atelier pêche nature

MANIFESTATION HALIEUTIQUE

L'AAPPMA n'a participé à aucune manifestation halieutique en 2009.

PARCOURS SPECIFIQUES

Aucun parcours spécifique n'est présent sur le territoire de l'association.

DIVERS

Un guide de pêche diplômé d'état vient de s'installer sur le territoire de l'association.

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

TRAVAUX PISCICOLES

L'AAPPMA n'a réalisé aucun aménagement piscicole en 2009. Des travaux étaient prévus dans le cadre de la politique de bassin sur le ruisseau Noir à Corrèze, mais ils ont été reportés en 2010.

CONNAISSANCE DES MILIEUX

▪ Pose de sondes thermiques :

Afin de mieux connaître le fonctionnement de nos cours d'eau, l'AAPPMA a procédé à l'achat de 3 enregistreurs de température de type ibCod. Les enregistrements sont réalisés à pas de temps horaire avec une précision de 0,1°C. Les premiers enregistrements ont été obtenus à partir de novembre 2009. Ils seront relevés en avril 2010. Ceux-ci permettront le calcul de niveau typologique théorique et de déterminer les dates d'émergence des alevins de truite commune. Trois stations sont suivies, sur la Douyge, la Corrèze à Corrèze et la Montane à Sarran

▪ Suivi de frayères :

Un suivi partiel des frayères sur la Montane avait été réalisé en 2008. Durant l'automne hiver 2009, un suivi de frayères précis a été réalisé sur la plus grosse frayère de la Montane amont. Des passages quotidiens ont été réalisés, avec recensement du nombre de géniteurs présents etc. Ce suivi a permis de déterminer que le pic de ponte (27-28 Novembre) ainsi que les éventuels surcreusements sur le site (jusqu'au 5 Décembre). Un signe inquiétant a été relevé : de nombreux petits géniteurs de 13-15 cm semblent déjà matures et n'hésitent pas à se reproduire. Cependant, les plus gros individus ont surcreusé la frayère début Décembre. Les enregistrements thermiques permettront de déterminer la période d'émergence des alevins, mais aux vues des données antérieures, on peut s'attendre à une date d'émergence tournant autour du 15 Avril.

▪ Participation aux pêches électriques sur l'AAPPMA de Saint-Yrieix le Déjalat :

Des pêches électriques d'inventaire ont été réalisées sur le territoire de l'AAPPMA voisine de Saint-Yrieix le Déjalat. Tout comme d'autres AAPPMA du bassin Corrèze (Tulle notamment), notre AAPPMA a participé à ces pêches sur la Corrèze et la Corrèze de Pradines.

▪ Recensement d'une population d'écrevisses pieds blancs :

Une population d'écrevisses pieds blancs a été contactée par hasard (individu actif en journée se nourrissant d'un chabot mort) sur un petit ruisseau à proximité de Beaumont.

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

RESERVES

Aucune réserve n'est présente sur le territoire de l'association.

PARTICIPATION AUX REUNIONS

▪ Participation aux commissions de bassin Corrèze :

L'AAPPMA de Corrèze fait partie du bassin Corrèze regroupant toutes les AAPPMA gestionnaires du bassin versant. Nous avons donc participé régulièrement aux réunions du bassin Corrèze. La politique de bassin ayant fait l'objet d'une « refonte » en 2009, nous avons adhéré à cette politique en signant la convention avec la Fédération de Pêche de la Corrèze.

GARDERIE

▪ Bilan du garde-pêche particulier de l'association :

Depuis 2009, un garde pêche particulier réalise de nombreuses tournées sur le territoire de notre association. En 2009, 41 sorties ont été réalisées (dont sorties de nuit), pour 57 pêcheurs contrôlés et 0 infractions relevées. Les trois-quarts des personnes contrôlées sont extérieures à l'AAPPMA, et sur ces personnes extérieures, la moitié vient d'une autre AAPPMA Corrézienne (Tulle, Egletons, Saint-Yrieix le Déjalat etc.) et l'autre moitié vient d'un département extérieur.

Enfin, aucun rapport de pollution n'a été adressé au procureur.

ACTIONS JURIDIQUES

Aucune action juridique n'a été menée par l'association en 2009.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'AAPPMA ayant un fichier pêcheur depuis 3 ans maintenant, il était intéressant de réaliser une étude de nos membres, afin de mieux les connaître et surtout de pouvoir envisager l'avenir. Cette étude précise est disponible sur notre site Internet. De nombreuses données sont disponibles : histogramme des âges des membres, origine des membres, dynamique de l'association etc.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de l'AAPPMA a eu lieu le 28 Février 2009 à la mairie de Corrèze.

REVISION DU TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION

Sur tout le département, une révision des territoires de chaque AAPPMA est en cours de réalisation. Après s'être entendu sur nos limites communes avec les AAPPMA de Treignac, Saint-Yrieix le Déjalat, Egletons et Marcillac-la-Croisille, nous avons engagé des discussions avec l'AAPPMA de Tulle. Le projet consistera à avoir une cohérence de bassin, en cédant, les parties basses de la Vimbelle, de la Menaude et de la Corrèze et en récupérant la partie amont de la Montane. Ainsi, l'association serait en totale cohérence avec la gestion par bassins. Cette validation devrait avoir lieu courant 2010.

BILAN FINANCIER

BILAN FINANCIER

Le rapport financier détaillé est présent en annexe de ce document.

L'AAPPMA a rencontré une mésaventure en 2009, puisque une dizaine de timbres 2008 n'ont pas été rendus à la Fédération. Par conséquent, la totalité de chaque carte a été payée, ce qui cause un déficit pour l'exercice 2008. En effet, 7 cartes majeurs à 64 €, 3 cartes mineurs à 15 €, 2 cartes journalières à 10 € et 4 cartes découverte à 2€ n'ont pas été rendues, pour un montant total de 521 €, ce qui représente une grosse somme à la vue de notre budget annuel.

La Gaule Corrézienne

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com>



Pour plus de renseignements :
aappma.correze@gmail.com
<http://aappmacorreze.jimdo.com>